COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures trente se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 25 mars 2024.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Roseline GUILBERT, Joseph CARLIER, Frédéric LELEU, Nelly MINET, Dorothée ANNEBICQUE, Michelle LEFEBVRE, Adrien DILLY, Eugéna RITAINE, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Isabelle BAHEU, Doriane DELHEZ.

Etait excusé: Etienne DILLY

Secrétaire de séance : Anthony GOMEL

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n°15/2024 : Election délégués du Syndicat Scolaire de Thérouanne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit être représentée au sein du Syndicat Scolaire de Thérouanne par 2 délégués titulaire et 1 délégué suppléant.

Lors du précédent conseil, Mme Dorothée ANNEBICQUE a été désignée à l'unanimité titulaire et Mme Michelle LEFEBVRE suppléante.

Il convient donc de re désigner un titulaire supplémentaire.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à la désignation de ces membres.

Mesdames ANNEBICQUE Dorothée et LEFEBVRE Michèle sont désignées titulaires et Mme Eugéna RITAINE suppléante à l'unanimité par le conseil.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 02/04/2024
et publication le 02/04/2024

Dohem, le 29/03/2024

Le Maire,

Le Maire, D.DAMBRUNE

David DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 5 AVR. 2024

